

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9/09/08

PRESENTS = R. MAISONNEUVE. M. LAPEYRADE. G. DELAINE. G. LATAPIE.
C. LARRIEU. E. LAFOURCADE. R. LASBATS. A. BOURNAZEL. R. LAFOURCADE.
ABSENT EXCUSES= C.MONTARDON. A. LEMAITRE
SECRETAIRE de SEANCE = C. LARRIEU.

Ordre du jour.

Délibérations diverses (chemin des crêtes, recrutement d'un remplaçant pour agent communal, subventions aux associations)

Infos.

Questions diverses.

Délibérations.

M. le Maire explique l'embauche de M. Alain Cazenave dans l'urgence suite à l'arrêt maladie de Gérard Aries. Contrat occasionnel de 2 mois, du 1/9/08 au 30/10/08. 30H. hebdomadaire, tarif horaire le smig.

Vote : 9 oui.

Contrat agence communale. Le jury communal s'est réuni le 29 Août, et a retenu la candidature de Stéphanie Dannfald. CCD de 3 ans, 15H.hebdomadaire. La formation d'une durée de 1 semaine ne sera pas rémunérée. La formation est prévue à partir du 22/9/08. L'embauche est le 2 Octobre, date d'ouverture de l'agence communale.

Vote : 9 oui.

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 190€ à l'association Enfance Plaisance. Vote : 9 oui.

M. le Maire propose d'accorder une subvention de 130€ à l'association APE des 3 rivières. Vote : 9 oui.

M. le Maire propose de procéder aux réajustements de comptes et d'approuver les décisions suivantes :

Art. 7022 Coupes de bois – 3000€

Art 70388 Autres redevances – 2000€

Art. 021.00 Virement section fonctionnement + 5000€

Art. 023.00 Virement section investissement – 5000€

Cette modification vient compenser les frais supplémentaires à l'école (voir tableau). Vote : 9 oui.

M. le Maire propose d'accepter le montant de la PVR calculée par la DDE, pour la zone constructible chemin des Crêtes, soit 0.74€/M² applicables. Le devis des travaux est de 23509€. La commune avance le montant des travaux, et la PVR est payée par le demandeur du permis de construire.

Vote : 9 oui.

M. le Maire propose d'accorder l'indemnité de conseil du receveur du Trésor Public (commune, AEP, RPI) soit 800€. Vote : 9 oui.

Réunion du 9/09/08 (suite)

INFOS.

- Lecture de la lettre de M. et Mme MAJOR, qui remercient la municipalité d'avoir rénové le chemin de Prégadieu. M. le Maire signale que la réfection était prévue par l'ancien conseil.
- Demande de M. Gérard Chauvin de déplacer la réserve de chasse des bois communaux afin que les non propriétaires puissent chasser dans la partie communale. Réponse ; la société de chasse n'a pas prévu pour la saison 2008/2009 de déplacer la réserve, et le conseil après discussion ne souhaite modifier la réserve car elle protège le terrain de tennis.
- M. le Maire de Caussade nous demande de prêter notre employé communal pour dégager un chemin mitoyen avec Caussade, dans le bois du Bernet afin que M. Alain Aries puisse clôturer sa parcelle.
- **Relance AEP** : M. le Maire signale qu'il n'est pas d'accord par la relance effectuée par la trésorerie pour les factures de l'eau et rappelle que le délai de paiement est le 15 Septembre.
- Nettoyage du réservoir AEP fixé au 19 Septembre à 8h 30, à cette occasion la vérification du clapet anti-retour sera effectuée.

Fin de la séance.